



Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation Temporaire (AOT) du Domaine Public (DP)

Spectacle de cirque – Place du Verger

Une demande d'AOT a été déposée à la Mairie de Plouguerneau, le 26 février 2026, relative à l'installation du cirque Gervais du mercredi 15 avril 2026 à 8 heures au vendredi 17 avril 2026 à 12h.

L'activité envisagée est un spectacle de cirque, dont l'installation est prévue sur le terrain communal situé place du Verger, sur la parcelle cadastrée AE 213 (cf. plan joint).

Les conditions d'occupation du DP sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location ;
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT ;
- l'installation est autorisée du mercredi 15 avril 2026 à 8 heures au vendredi 17 avril 2026 à 12h. | 3 jours ;
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels ;
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Mairie de Plouguerneau ;
- l'occupation nécessite le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, d'un montant forfaitaire de 15 € par jour (montant voté en conseil municipal le 17 décembre 2025);
- ce terrain dispose d'un accès à l'eau potable avec compteur, et d'un compteur électrique.

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le vendredi 10 avril 2026 à 17h auprès de la mairie de Plouguerneau, par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

adresse postale : Mairie de Plouguerneau
A l'attention de Lizaig Prijac
12 rue du Verger
29880 PLOUGUERNEAU

adresse électronique : ddv@plouguerneau.bzh

Annexe

Plan – Parking de la place du Verger

